



Municipalité  
de  
Mont-la-Ville

Mont-la-Ville, le 20 avril 2026

**Aux membres du corps électoral  
de Mont-la-Ville**

### Mise en place de la Municipalité et du Conseil pour la nouvelle législature

Mesdames, Messieurs,

En tant que citoyen électeur de Mont-la-Ville vous avez la possibilité de faire partie du Conseil général et ainsi participer aux affaires communales et associations intercommunales.

Au début de chaque législature, le Conseil général est mis en place avec assermentation de chacun par Monsieur le préfet. Cela que vous ayez déjà fonctionné au sein du conseil lors d'une précédente législature ou non.

Pour ce faire vous êtes invité à cette séance de mise en place qui aura lieu :

**le 18 mai 2026 à 18h00 à la grande salle de Mont-la-Ville**

Vous trouverez l'ordre du jour au verso.

Au plaisir de vous rencontrer, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Pour la Municipalité

Le Syndic

  
Patrick Agassis



La Secrétaire

  
Carine Bron



## Ordre du jour

### 1ère partie sous la présidence de Monsieur le préfet

1. Accueil
2. Désignation d'un.e secrétaire de séance
3. Désignation de deux scrutateurs.trices
4. Assermentation des membres du Conseil
5. Assermentation des membres de la Municipalité
6. Assermentation du Syndic
7. Election du/de la président.e de Conseil
8. Election du/de la secrétaire du Conseil

### 2ème partie sous la présidence du nouveau-de la nouvelle président.e :

9. Election du/de la Vice-président.e
10. Election des scrutateurs.trices
11. Election des membres de la Commission de gestion et suppléant.e.s
12. Election des membres de la Commission des finances et suppléant.e.s
13. Election des membres de la Commission de recours
14. Nomination des délégué.e.s des associations intercommunales et suppléant.e.s
15. Divers